



Villes de Colombes et de Nanterre  
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France  
Conseil départemental des Hauts-de-Seine

## TERRITOIRES EN MUTATION

### APPEL A CANDIDATURE

En direction d'artistes en vue de 4 résidences-missions menées en faveur des habitants des villes de Colombes et de Nanterre (92) prenant place dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) pour l'année 2017-2018 sur la thématique suivante : "**Territoires en mutation**".

### Cadre des résidences-missions

Les villes de Colombes et de Nanterre, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'Education nationale ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles, sociales, socio-culturelles, économiques, éducatives de ce territoire, dans la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA).

Dans ce cadre, quatre résidences-missions d'artistes s'inscrivant dans différents champs artistiques sont appelées à être mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2017-2018.

Le socle commun de ces quatre résidences-missions sera la notion très largement entendue de "**territoires en mutation**". Ce prisme permettra d'aborder les multiples problématiques constitutives et inter-dépendantes de ces territoires en mouvement (géographiques, urbanistiques, environnementales, sociales, économiques) ainsi que les nombreux enjeux sous-jacents comme la mobilité, l'habitat, les dynamiques citoyennes, les fractures culturelles, intergénérationnelles et numériques... Ces enjeux se déclineront sur le territoire de Nanterre et de Colombes, à partir du focus et des zones d'interventions choisis par l'artiste-résident(e), en accord avec les partenaires.

Une proposition particulière est attendue à Nanterre autour de l'appropriation de l'héritage intellectuel et artistique de mai 68, thématique qui sera valorisée en 2018 au cours de la saison culturelle nanterrienne et à l'Université Paris-Nanterre.

Il est recherché quatre artistes ayant à leur actif une production artistique contemporaine – y compris dans le domaine des cultures urbaines -, une expérience significative dans le domaine de la co-création, de la médiation avec les publics et de la transmission d'une pratique.

Pour les deux villes, leurs recherches et leurs productions peuvent s'inscrire dans les différents champs esthétiques suivants :

- arts visuels, audiovisuels, plastiques et numériques
- arts du langage, de la parole et de l'écriture

Pour la ville de Nanterre, elles peuvent aussi s'élargir aux domaines :

- musiques actuelles, danse hip-hop

## **Définition de la résidence-mission**

### **Enjeux**

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur des habitants des villes de Colombes et de Nanterre, dans une démarche participative et immersive. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, sur une période équivalant à quatre mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre en amont, pendant ou après la période de résidence, en résonance avec le projet global de la résidence-mission.

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec les habitants, sans enjeu de production personnelle ou de commande d'œuvres comme dans une résidence de création. Au moyen d'une démarche éducative et culturelle, l'artiste-résident(e) donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette démarche s'appuie sur des interventions, aussi variées que possible, en présence, ou non, de l'artiste.

Ces actions, sur la base d'un projet d'ensemble produit par les deux villes, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'habitants, jeunes, enfants et adultes, d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident(e).

L'artiste-résident(e) s'appuie sur des structures culturelles référentes, définit avec elles et les porteurs de projet un mode d'interventions et d'actions dans tout site qui paraîtra approprié (espaces publics, centres sociaux, accueils de loisirs, musées, médiathèques, entreprises, établissements scolaires...). Ces actions doivent favoriser les rencontres intergénérationnelles, les croisements inter-structures ou toute forme de rencontre susceptible de participer au rayonnement territorial de la résidence-mission.

### **Objectifs**

- Permettre au plus grand nombre d'habitants de Colombes et de Nanterre d'appréhender les arts et la culture par la rencontre d'artistes,
- Encourager et accompagner l'expression artistique des habitants, en particulier celle des jeunes (adolescents, jeunes adultes),
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent entre les deux villes, en synergie avec les actions et les ressources existantes,
- Contribuer au développement culturel et artistique pour tous sur le territoire de Colombes et de Nanterre, au sein des équipements culturels mais également dans l'espace public.

## Déroulement

La résidence se décompose en deux étapes :

- une période d'appropriation du territoire d'une durée d'un mois fractionné
- une période de réalisation du projet d'une durée de trois mois continus ou discontinus

Durant la **période d'appropriation**, l'artiste-résident(e) co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, il rencontre les partenaires potentiels de la résidence, leur présente son travail et sa démarche artistique. Ces derniers sont invités à présenter leur quotidien et leurs publics.

L'artiste-résident(e) conçoit également, avec les porteurs de projet, la diffusion de son œuvre disponible sur le territoire ainsi que la communication inhérente à celle-ci. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

La **période de réalisation** du projet dure trois mois continus, ou discontinus, répartis sur cinq mois maximum. Durant cette étape, se co-réalisent les actions menées avec des habitants, dans un souci de cohérence et de synergie dans l'ensemble du territoire concerné.

En parallèle, un parcours de formation et de sensibilisation, conçu avec les porteurs de projet, sera proposé aux partenaires des résidences-missions en vue de prolongements possibles en autonomie, hors présence de l'artiste.

## Des structures culturelles référentes

En lien avec son projet global, l'artiste-résident(e) sera attaché(e) à une structure culturelle référente sur le territoire de Colombes ou de Nanterre.

Ces structures référentes sont lieu ressource pour les artistes et relais pour la diffusion de leur œuvre et la réalisation d'actions avec les habitants. Elles doivent pouvoir accueillir des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement, stimuler et accueillir l'expression des habitants, notamment, des adolescents et des jeunes adultes.

L'artiste-résident(e) est invité à s'emparer pleinement de leurs enjeux et axes programmatiques à des fins artistiques et éducatives diverses : détournements, explorations...

Enfin, ces structures référentes doivent être points de jonction ou d'étape des quatre résidences-missions, cela à des temps définis en amont, et qui donneront à voir chacun des projets territoriaux, dans une dynamique d'échanges entre les structures. Le partenariat entre les villes encourage rencontres et transversalités entre les différentes démarches artistiques.

Chacune des deux villes est associée à deux artistes-résidents(es) et a défini deux structures culturelles référentes :

**Le Musée d'art et d'histoire à Colombes**, ses collections patrimoniales et artistiques, sa programmation d'expositions temporaires et d'animations (cf. présentation en annexe 1),

La **Médiathèque de la Marine à Colombes**, un équipement du réseau de médiathèques de Colombes et ses programmations (cf. présentation en annexe 2),

La **Maison Daniel-Féry à Nanterre**, un équipement dédié à la jeunesse et à la culture, diffusion et accompagnement des cultures urbaines (cf. présentation en annexe 3),

**L'espace d'art La Terrasse à Nanterre**, sa programmation par saison, ses ateliers dans la ville, ses interventions dans l'espace public (cf. présentation en annexe 4).

## **Mise en œuvre des résidences-missions**

### **Période et durée des résidences-missions**

La période de résidence est prévue pour une durée de quatre mois se répartissant comme suit :

#### **Résidence-mission | Musée d'art et d'histoire à Colombes :**

- un mois d'appropriation du territoire réparti sur 3 périodes distinctes, deux semaines du 19 au 30 juin 2017, du 18 au 22 septembre et la dernière semaine du 2 au 6 octobre 2017 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence s'étalant du 15 janvier 2018 au vendredi 20 avril 2018 (soit 13 semaines de présence et 1 semaine de congés à déterminer)

#### **Résidence-mission | Médiathèque de la Marine à Colombes :**

- un mois d'appropriation du territoire réparti sur 3 périodes distinctes, deux semaines du 26 juin au 7 juillet 2017, du 16 au 20 octobre et la dernière semaine du 13 au 17 novembre 2017 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence s'étalant du 12 février au vendredi 19 mai 2018 (soit 13 semaines de présence et 1 semaine de congés à déterminer)

#### **Résidence-mission | Maison Daniel-Féry à Nanterre :**

- un mois d'appropriation du territoire entre juin et novembre 2017
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et mai 2018

#### **Résidence-mission | Espace d'art la Terrasse à Nanterre :**

- un mois d'appropriation du territoire entre juin et novembre 2017 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et mai 2018

### **Conditions financières et moyens mis à disposition**

Chacun des quatre artistes sélectionnés bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

L'artiste choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée : salariat dans le cadre d'un contrat de travail, rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA au titre des activités accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire. Il est également possible de combiner différents modes de rémunération.

Les dépenses de production de chaque résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident(e), existante et disponible, seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel, validé par la ville partenaire.

Chacun des artistes retenus doit être autonome dans ses déplacements. Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

Il dispose d'un accès au restaurant municipal pour ses repas le midi à Colombes et à Nanterre (environ 4 € par repas).

Il est souhaité que les artistes-résidents(es) puissent être logé(e)s à proximité de Colombes et de Nanterre durant leurs missions. Pour cela, les conditions d'hébergement peuvent être examinées avec l'appui des villes si possible.

## **Cadre juridique**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des villes, des structures culturelles associées et de chaque artiste accueilli sera signé avant le début de chacune des résidences.

## **Accompagnement et pilotage des résidences-missions**

La direction de la Culture de la ville de Colombes et la direction du développement culturel de Nanterre ont été désignées par leurs partenaires pour être les opérateurs de ces résidences-missions.

Au sein de chaque direction, un coordinateur a en charge l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques, et assure la mise en œuvre du plan de communication, à travers la promotion et la valorisation de chaque résidence-mission.

Un comité de pilotage a en charge la sélection des quatre artistes et la bonne mise en œuvre des résidences-missions. Il rassemble, pour chacune des deux Villes, les élus concernés, des représentants de la direction de la Culture dont les coordinateurs du CLEA, les responsables des structures référentes, un représentant de la DRAC Ile-de-France, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et de l'Education nationale.

Dans chaque ville, un comité de coordination, constitué des coordinateurs des résidences-missions, des représentants des structures culturelles référentes et des différents partenaires impliqués (services municipaux : Jeunesse, Vie citoyenne, Politique de la ville, développement économique, actions sociales, Enfance - Education nationale...), veille à la bonne concertation entre l'artiste-résident(e) et les partenaires ainsi que la bonne synergie globale des résidences-missions sur le territoire des deux villes.

## **Modalités de candidatures**

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae mettant en valeur notamment différents types d'expériences de médiation auprès des publics,
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante,
- une note d'intention présentant les premières orientations stratégiques, médiatiques et artistiques du projet proposé, se fondant sur la thématique « Territoires en mutation », les particularités du territoire (Colombes ou Nanterre) **en lien avec la structure référente dédiée à la résidence-mission pour laquelle l'artiste candidate.**

Le dossier artistique est impérativement à proposer sous format numérique (PDF ou lien web).

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

**L'ensemble du dossier est à adresser pour le lundi 10 avril 2017 au plus tard** par envoi électronique **aux deux adresses** suivantes :

direction-culture@mairie-colombes.fr

culture@mairie-nanterre.fr

Envoi postal :

à l'attention de Delphine Ingigliardi,  
Direction de la Culture, 4, place du Général Leclerc, 92 700 Colombes

à l'attention d'Isabelle Broussolle,  
Direction du développement culturel, 10, rue des anciennes-mairies 92 000 Nanterre

**Les candidats sélectionnés seront reçus par le comité de pilotage le vendredi 19 mai 2017.**

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Un temps de rencontre et de lancement du CLEA sera organisé le **jeudi 22 juin 2017 après-midi** en présence des artistes retenus et des porteurs de projet.

### **Pour plus d'informations**

#### **A Colombes**

Delphine Ingigliardi, chargée de coordination CLEA à la direction de la Culture

Téléphone : 01 47 60 82 91

Courriel : delphine.ingigliardi@mairie-colombes.fr

#### **A Nanterre**

Isabelle Broussolle, responsable du secteur « Soutien aux expressions artistiques », en charge de la coordination CLEA

Téléphone : 01 41 37 52 17

Courriel : isabelle.broussolle@mairie-nanterre.fr

# Annexe 1

Outre ses missions de conservation et d'accessibilité des collections à tous, le Musée municipal d'Art et d'Histoire de Colombes diversifie ses publics à travers un Projet Scientifique et Culturel ouvert au spectacle vivant, à l'art contemporain, ou encore au domaine du numérique.

Ce Musée de France s'inscrit par ailleurs dans un cadre partenarial tant avec les équipements culturels de la ville que les acteurs locaux.

## **Le Musée municipal d'art et d'histoire : entre patrimoine et création**

Les collections du Musée sont constituées de documents, pièces d'art graphique, d'objets et d'œuvres en lien avec Colombes, sur les thématiques variées de l'histoire, l'industrie, le sport, l'architecture et la création artistique de la ville et sur une période allant de l'Ancien régime à la période actuelle. Situé dans un bâtiment témoin d'une ancienne architecture de commerce, il valorise ses collections à travers une présentation permanente et propose annuellement une nouvelle exposition temporaire.

Structure référente, le Musée est lieu d'accueil, de ressources et de diffusion pour le projet de l'artiste-résident(e). Les deux dernières années ont occasionné de nouvelles expériences avec l'installation d'un « atelier-dédié » ouvert au public sur toute la période de la présence de l'artiste, et un travail atypique inspiré des collections du Musée. En 2016, le projet de résidence a porté sur les archives du jardin du Moulin-Joly. En 2017, l'artiste-résident a exploré la spécificité sportive de la ville produisant un contrepoint original autour de réalisations photo, son et vidéo dans le cadre l'exposition historique consacrée aux Jeux Olympiques de 1924.

### **> Des fonds témoins d'une ville en mutation, de l'Ancien régime à l'activité contemporaine**

Objets, estampes, éléments lapidaires témoignent de l'Ancien régime ainsi que plusieurs tableaux du XVIIIe siècle.

Le développement industriel qui a entraîné la transformation de la ville, est principalement constitué de productions, de documents et d'un fonds publicitaire liés à la téléphonie (Ericsson), l'aéronautique (Hispano-Suiza, Gnome et Rhône), le pneumatique (Goodrich), de l'automobile (Facel Vega) et à la parfumerie (Guerlain, Sauzé, Kerkoff).

Relais également du prestigieux passé sportif et olympique constituant une bonne part de l'identité de Colombes, l'établissement évoque le mythique stade Yves du Manoir au rythme des Jeux Olympiques de 1924, de la coupe du monde de football de 1938, des championnats d'athlétisme et autres compétitions internationales de rugby. La collection est ici constituée de documents, de photographies, d'affiches, d'œuvres et de médailles.

La collection Beaux-arts et Arts graphiques présente des créations du XVIIIe siècle au XXe siècle, toutes en lien avec Colombes (Van Balen et Van Thulden XVIIIe, Gustave Bienvêtu, Théodule Ribot et Victorine Meurent XIXe, Asger Jorn XXe, et autres petits maîtres locaux).

Une série de planches d'architecture et une importante collection de cartes postales complètent les ressources.

Les collections sont exposées ou conservées en réserves.

## > Axes programmatiques

En complément de la présentation permanente et afin d'explorer de nouvelles thématiques liées à l'identité de la ville, le Musée propose chaque année une exposition temporaire à caractère artistique ou historique.

### ▪ **Du 17 février au 23 juin 2018** : 4<sup>ème</sup> Biennale du verre de Colombes

La création contemporaine a été introduite en 2011 avec la Biennale du verre, qui vise à valoriser les artistes actuels, les artisans d'excellence, ainsi que le tissu économique local travaillant ce médium.

Sur un principe d'invitation, le Musée donne carte blanche à un artiste reconnu. Celui-ci est encouragé à solliciter d'autres créateurs verriers qui, selon sa vision, participent à l'univers créatif actuel. Cette année, Antoine Leperlier exposera au Musée d'Art et d'Histoire, entouré des artistes de son choix.

Parallèlement, un appel à création sera lancé. Les œuvres sélectionnés par un jury constitué d'artistes et de professionnels seront exposées au Conservatoire de musique et de danse.

## > Actions de valorisation : du public individuel à l'accueil de groupes

En terme de médiation, le Musée propose des conférences et des rencontres destinées à divers publics.

La Chargée des publics conçoit et met en œuvre différentes actions à caractère pédagogique et culturel en direction des publics scolaires, jeunes adultes porteurs de handicap, adultes en apprentissage de la langue française etc.

A destination du tout public, des livrets-jeux sont proposés aux enfants en famille, et le public individuel se voit ponctuellement proposer des ateliers d'initiation aux arts plastiques, en lien avec les collections permanentes ou les expositions temporaires ainsi que des portes ouvertes dominicales et des visites guidées.

Enfin, le Musée participe chaque année à la Nuit européenne des musées, aux Journées européennes du Patrimoine et de manière plus ponctuelle à d'autres actions municipales culturelles (Fête de la Musique, Printemps des Poètes).

Plus d'informations :

**Musée municipal d'art et d'histoire** : 2 rue Gabriel-Péri, 92 700 Colombes / 01 47 86 38 85

[musee@mairie-colombes.fr](mailto:musee@mairie-colombes.fr)

[www.colombes.fr](http://www.colombes.fr)



## Annexe 2

### **Le réseau des Médiathèques La Médiathèque de la Marine : un concept 3ème lieu**

#### **Le réseau des médiathèques de Colombes**

Le réseau des médiathèques, ce sont :

3 médiathèques : la médiathèque de la Marine (Petit-Colombes), la médiathèque Prévert (centre-ville) et la médiathèque Michelet (quartier des Fossés-Jean), qui fait l'objet d'un projet de reconstruction dans le cadre d'un programme de Rénovation urbaine, à l'orée 2019.

3 identités fortes : la médiathèque de la Marine, axée sur le multimédia, la médiathèque Prévert, la plus grande, avec ses collections larges et universelles, la médiathèque Michelet qui proposera un espace Ludothèque.

Une programmation culturelle importante avec des événements chaque semaine dans le réseau, aussi bien à destination des adultes, des jeunes, des adolescents, que des familles.

Des publics différents : populaires et jeunes en quartier et à la fois plus mixés et aisés dans le centre, avec des demandes et des exigences différentes.

Le réseau des médiathèques s'articule dans un projet culturel en construction, au sein de la direction, et en collaboration avec les structures de la ville, culturelles, sociales, éducatives, etc.

#### **La Médiathèque de la Marine : un concept 3ème lieu**

A Colombes, comme ailleurs, on s'aperçoit aujourd'hui que les médiathèques n'apparaissent plus uniquement comme des lieux de diffusion des savoirs sous des formes multiples : elles se révèlent aussi comme des lieux de pratique culturelle et de vie citoyenne, des espaces de vie largement ouverts sur la cité et le territoire. Cette nouvelle médiathèque met l'accent sur l'accueil et la cohabitation de tous les publics et des différents usages qu'ils peuvent faire de la médiathèque : lire, travailler, emprunter, surfer sur internet, jouer...

La médiathèque de la Marine est ce qu'on appelle aujourd'hui une médiathèque 3<sup>ème</sup> lieu : un espace de vie, d'échange et de convivialité, mais aussi un lieu de croisement entre différentes formes culturelles.

Le bâtiment se distingue par une façade entièrement vitrée, ouverte sur la rue et un parc. Des bulles en verre insonorisées structurent des espaces et leurs usages :

une bulle jeu vidéo pour jouer ensemble

une bulle « bébés », avec des albums et du mobilier adaptés pour lire et découvrir en famille

une bulle multimédia pour se couper du bruit tout en échangeant librement

une bulle de taille plus imposante qui abrite une salle de travail silencieuse équipée d'ordinateurs

Chaque bulle a une couleur, un usage, un public et un niveau de bruit différent.

### > **Une salle d'animation polyvalente équipée**

Pour organiser des expositions, des concerts, des projections, des ateliers, des tournois de jeux vidéos, des rencontres, des débats.

### > **Des publics**

L'objectif de la médiathèque de la Marine est de répondre aux attentes de plusieurs publics fréquentant la médiathèque.

Il est donc attendu de l'artiste qu'il soit capable de répondre à ces attentes par des formes d'expressions adaptées à chaque public.

Les publics cibles sont en particulier les familles, avec des offres qui permettent aux parents de passer du rôle d'accompagnateur à celui de participant, au même titre que leurs enfants mais aussi les adolescents.

Les autres types de publics sont évidemment présents mais ceux précédemment cités devront faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration de la résidence-mission.

Plus d'informations :

**La Médiathèque de la Marine** : 155 boulevard Charles-de-Gaulle, 92 700 Colombes / 01 47 60 06 40

La Médiathèque de la Marine est présente sur Facebook.

[www.colombes.fr](http://www.colombes.fr)

# Annexe 3

## La Maison Daniel-Féry

Co-gérée par les Directions du développement culturel et de l'Action Jeunesse, la Maison Daniel-Féry est un lieu mutualisé entre la salle de spectacles, la salle de danse et le studio de répétitions, l'espace Jeunesse du quartier Université et l'équipe du Contrat Nanterrien de Réussite.

Un des premiers équipements d'éducation populaire promu à Nanterre (ouverture de la Maison des jeunes en 1971), la salle de spectacles (300 places debout) jouit d'une reconnaissance publique (*En 2016 : 19 spectacles et concerts - 80 % de remplissage*) professionnelle : elle reste considérée aujourd'hui comme le plus bel outil de diffusion dédié et adapté aux musiques actuelles dans le Département des Hauts de Seine.

La Maison Daniel-Féry, espace de diffusion et de création associé à la Maison de la musique dans le cadre d'une scène conventionnée, permet à la Direction du développement culturel de Nanterre de proposer **un projet artistique ouvert sur les musiques actuelles, la danse hip-hop et plus largement sur les cultures urbaines.**

Les secteurs de la DDC (Soutien aux expressions artistiques, médiathèque musicale, Saison Musique et Danse, conservatoire, en partenariat avec la Direction de l'Action Jeunesse), en lien avec les acteurs associatifs « Musiques actuelles » de la ville, accompagnent au quotidien de nombreux artistes de tous âges et de tous niveaux dans le développement de leurs projets :

- soutien à la diffusion : scènes ouvertes et premières parties de concerts, Fête de la musique, showcases à la médiathèque musicale, événements municipaux, Concours Cordes Sensibles, Tremplin Ondes Sonores, Festival Premières scènes hip hop, battle danse hip-hop...
- mise à disposition de moyens (résidences courtes studio Hal-Singer à la Maison Daniel-Féry, prêt d'un studio mobile, résidence de création en danse...)
- aide à la pratique (coaching répétition, balances pédagogiques, formation techniques...)
- conseils et ressources (permanence du Réseau 92, réunions « information & ressources », visite des coulisses et présentation des métiers du spectacle, rencontres...).

Dans le prolongement de ce travail de valorisation, une attention particulière est portée aux cultures urbaines, en lien avec les services municipaux de la Jeunesse et des Sports (danse hip-hop, rap, double dutch, street workout... Et toutes les nouvelles pratiques artistiques dites « urbaines ») via l'organisation d'événements fédérateurs tout au long de l'année au sein du « collectif cultures urbaines » : Festival Pratikis Zurb'n, Urban Attitude, championnat du monde de danse électro Vertifight) et l'accompagnement des artistes locaux.

La diversité des spectacles et des styles proposés à la maison Daniel-Féry, l'ouverture sur la ville, la proximité du campus universitaire et la présence du Service Jeunesse au sein des locaux favorisent la mixité générationnelle et sociale grâce à des actions de médiation en direction des centres sociaux, des étudiants, des associations locales, des lycées.

Des perspectives d'actions pour orienter la résidence-mission attendues dans le cadre du CLEA :

- un temps fort de restitution autour de mai 68 porté par les services municipaux en mai 2018 ;
- le développement de rendez-vous fédérateurs autour des cultures urbaines dans la ville ;
- une 2<sup>ème</sup> année de jumelage avec le lycée d'enseignement général de Nanterre, Joliot-Curie

Plus d'informations :

**Maison Daniel-Féry** : 10/14, boulevard Jules-Mansart 92000 Nanterre / 01 41 37 94 20

La Maison Daniel-Féry est présente sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook.

[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)

# Annexe 4

## La Terrasse : espace d'art de Nanterre

**Les missions :** Lieu de diffusion de l'art contemporain, de la connaissance, d'échanges et d'interactions.

**Le service des arts plastiques** de la Direction du développement culturel de Nanterre, créé en janvier 2004, a pour mission de promouvoir la place de l'artiste et des arts plastiques dans notre ville à la rencontre de ses habitants. Il investit plusieurs champs d'actions : 10 ateliers de pratiques amateurs (135 enfants et adultes, 8 intervenants), des conférences-rencontres-débats sur l'histoire de l'art et l'art d'aujourd'hui, des expositions, de la médiation pour tous les publics, scolaires en particulier, des œuvres d'art pour l'espace public, des résidences d'artistes, des projets artistiques spécifiques (participatifs), de l'aide à la production et à la création, de l'édition, un soutien aux associations et artistes nanterriens. De 2004 à 2013, la galerie municipale Villa des Tourelles, membre du réseau *tram* depuis 2007, a accueilli des expositions temporaires. La Ville de Nanterre a inauguré la Terrasse : espace d'art de Nanterre, le 28 juin 2014.

L'espace d'art de Nanterre est un lieu de diffusion de la création contemporaine, plastique en particulier, à destination des habitants de Nanterre, d'employés du quartier des Terrasses (derrière l'Arche de la Défense à Nanterre) et des publics franciliens. Il se veut aussi un lieu d'interactions avec les acteurs sociaux, éducatifs et culturels de la ville, avec les champs des recherches universitaires de Paris-Ouest Nanterre-La Défense et avec le monde économique du quartier des Terrasses de Nanterre.

### **La terrasse : espace d'art de Nanterre s'organise en trois espaces :**

- un espace polyvalent de 145 m<sup>2</sup>
- une vitrine place Mandela de 40m<sup>2</sup>
- un toit-terrasse pour accueillir des œuvres temporaires dans l'espace public

Les pistes explorées pour la programmation des expositions à la Terrasse en 2017/2018 sont : art et social (l'œuvre de Robert Milin), art et écologie (commissariat Paul Ardenne), art contemporain et préhistoire (commissariat Rémi Labrusse), Philia - l'amitié (avec l'école d'art Le Havre-Rouen, commissariat Miguel Angel Molina), l'héritage de 1968.

Le service des arts plastiques bénéficie du soutien de la **Direction régionale des affaires culturelles** d'Ile-de-France-ministère de la Culture et de la Communication depuis 2005, du **Conseil départemental** des Hauts-de-Seine depuis 2008, du conseil régional depuis 2010.

L'équipe est composée de 4 personnes (une responsable, une médiatrice culturelle, un chargé de production, un agent d'accueil).

Plus d'informations :

**La Terrasse, espace d'art** : 57, boulevard de Pesaro, 92000 Nanterre / 01 41 37 62 67  
La Terrasse est présente sur les réseaux sociaux Twitter, Instagram et Facebook.  
[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)